RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 7D94B204-EBCE-81D3-80F0-8B8288AD3A03

EPSA GROWTH
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 6 632 166,40 euros
RCS Paris N° 893 270 835
Siège social : 19 rue Cognacq-Jay 75007 Paris
(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 4 SEPTEMBRE 2026

L'an deux-mille vingt-six, le quatre septembre

La société EPSA DEV, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 15 179 474,10 euros, dont le siège se situe 19 rue Cognacq-Jay 75007 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 852 389 865, représentée par Monsieur Matthieu GUFFLET, associée unique de la Société,

(ci-après, l'« **Associé Unique** ») ;

Après avoir pris connaissance du document suivant :

- Lettre de démission de la société S2 de ses fonctions de directeur général de la Société.

A décidé de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Constatation de la démission de la société S2 de ses fonctions de directeur général ;

et,

2. Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE DECISION
Constatation de la démission de la société S2 de ses fonctions de directeur général

La société S2, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 2 000 euros, dont le siège est sis 127 rue Pierre Corneille 69003 Lyon, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 911 989 069, représentée par son président Monsieur Nicolas GONCALVES, a présenté au Président et à l'associé unique de la Société sa démission de son mandat de directeur général de la Société à compter du 4 septembre 2026.

Connaissance prise de cette lettre, l'associé unique constate la démission de la société S2 de son mandat de directeur général à compter du 4 septembre 2026, donne quitus à la société S2 pour les services rendus à la Société dans le cadre de son mandat et le remercie pour les services rendus à la Société.

L'associé unique décide par ailleurs de ne pas nommer un nouveau directeur général.

DS
MG

Docusign Envelope ID: 7D94B204-EBCE-81D3-80F0-8B8288AD3A03

DEUXIEME DÉCISION
Pouvoirs pour formalités

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent acte à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

Signature :
Fait en un (1) exemplaire original électronique

EPSA DEV
Monsieur Matthieu GUFFLET
Dûment habilité

